## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**



Conseil Municipal de la V<del>ille</del> de Dijon Séance du 29 juin 2009

MAINE DE DEON

Président Secrétaire : M. REBSAMEN

: M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mile KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - MILE MODDE - MILE MASLOUHI - MILE CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA

Membres excusés

: Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)

Membres absents

: M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI

## OBJET DE LA DELIBERATION

Etablissements recevant de jeunes enfants - Maintenance des bacs à sable - Mise en appel d'offres - Lancement de la consultation - Signature du marché

Mademoiselle Maslouhi, au nom des commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les bacs à sable installés dans les cours des écoles maternelles, des crèches, des haltes-garderies et des centres de loisirs doivent être maintenus dans un bon état de propreté, conformément aux normes d'hygiène actuellement en vigueur.

Un certain nombre de prestations sont nécessaires :

- remplacement complet du sable avant le début de l'année scolaire,
- désinfection périodique des bacs à sable,
- apport de sable complémentaire tous les deux mois.

Le marché conclu par la Ville pour la réalisation de ces prestations arrive à expiration le 31 décembre 2009, et il est proposé de conclure un nouveau marché avec une entreprise spécialisée, sur la base d'une enveloppe financière annuelle prévisionnelle estimée à 60 000 €.

Le marché, fractionné, passé sous la forme d'un marché à bons de commande, serait conclu pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la mise en appel d'offres des prestations de maintenance des bacs à sable des établissements de la Ville recevant de jeunes enfants (écoles maternelles, crèches, haltes-garderies et centres de loisirs);

- 2 m'autoriser à lancer la procédure ;
- 3 m'autoriser à signer le marché correspondant et tous actes à intervenir pour son exécution ;
- 4 m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;
- 5 dire que le montant des prestations sera réglé sur les crédits à ouvrir aux budgets des exercices à venir.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

0 7 JUIL: 2009

PUBLIÉ LE 7/07/09